



POLITIQUE D'ASSIDUITÉ AUX SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT

La présence des joueurs sera suivie par chacun des entraînements et sera communiquée mensuellement par l'entraîneur en chef.

Les feuilles de présence seront fournies au début de la saison par le directeur des opérations. Elles pourront être mise à jour au besoin au cours de la saison.

L'assiduité ne doit pas être utilisée à des fins punitives, mais peut être utilisée pour justifier le temps de jeu d'un joueur lors des matchs.

Les joueurs doivent informer les entraîneurs ou le gérant d'équipe de toute absence le plus tôt possible.

Des arrangements peuvent être pris avec les entraîneurs de groupe pour assister à une pratique alternative pendant la semaine.